

SALAIRES, RETRAITES : exigeons l'égalité femmes - hommes

Ce que dit le gouvernement



Côté face, dans sa communication, **le gouvernement affiche une démarche sur l'égalité professionnelle femmes-hommes** (une loi-cadre sur l'égalité est en cours). Lors de la conférence sociale le Premier Ministre a tenu « à affirmer que cette question est cardinale. Parce que c'est un choix de société. Parce que c'est un moteur pour faire progresser la situation de tous les salariés... ».

Devant l'Assemblée nationale, la ministre des Droits des femmes a rappelé qu'une réforme des retraites qui n'intègre pas dès le départ la question des inégalités court le risque de les aggraver : « c'est pourquoi la ministre, Mme Touraine, en a fait l'un des objectifs de la concertation qu'elle conduit sur les retraites... La réforme à venir est une opportunité extraordinaire pour l'égalité femmes hommes. »

Ce que fait le gouvernement



Mais **côté pile**, dans la réalité de ses propositions, **le gouvernement fait l'impasse sur l'égalité professionnelle dans le nouveau projet de loi sur l'égalité...** il continue à enfermer les femmes dans un rôle social prédéterminé, celui de mère et/ou d'épouse. Pour la CGT, l'émancipation des femmes passe d'abord par un égal accès au travail, à la rémunération, à la formation et aux responsabilités professionnelles.

Le rapport Moreau de juin 2013, commandé par le gouvernement, afin de formuler des préconisations pour une nouvelle réforme des retraites, ne répond à la demande initiale d'examiner « en particulier la situation relative des hommes et des femmes » que sous l'angle des droits familiaux

Ce qu'en pense la CGT

Si les droits familiaux sont nécessaires pour permettre aux femmes, qui assument l'essentiel des charges familiales et domestiques, de pouvoir bénéficier de dispositifs de compensations au niveau de leur pension ; ils sont très insuffisants pour rattraper les inégalités. En effet, toutes les femmes ne sont pas mères, alors que toutes sont confrontées aux inégalités.

Ce rapport, comme pour les réformes précédentes, oriente l'essentiel de ses propositions sur une baisse généralisée des droits à pensions. Les femmes seraient encore les plus pénalisées par les principales mesures proposées comme :

- l'allongement de la durée de cotisation à 43, voire 44 ans, touchera plus particulièrement les femmes qui sont plus nombreuses que les hommes à avoir des carrières incomplètes, à être au chômage et en temps partiel... Elles partent en moyenne plus tard à la retraite que les hommes, donc elles devront encore travailler plus longtemps ou avoir des pensions diminuées ;
- le rapprochement des modes de calcul de la retraite entre le public et le privé entraînerait une diminution des pensions des fonctionnaires. Or, les femmes sont très majoritaires dans les emplois les moins bien rémunérés de la Fonction publique.

Beaucoup d'autres mesures proposées, comme la désindexation des pensions par rapport à l'inflation, **affaibliraient le niveau de vie des retraité-e-s et encore plus celui des femmes puisqu'elles sont beaucoup plus nombreuses dans les faibles niveaux de pensions.**

Le gouvernement doit se démarquer des réformes précédentes : le Président de la République a été élu sur la base d'un changement de cap avec un meilleur partage des richesses et pour une société plus égalitaire. Cela doit se voir tant dans la réforme des retraites que dans la nouvelle loi sur l'égalité : ces deux projets doivent intégrer des dispositions pour que cessent les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.



Les propositions

Du côté de l'égalité femmes-hommes

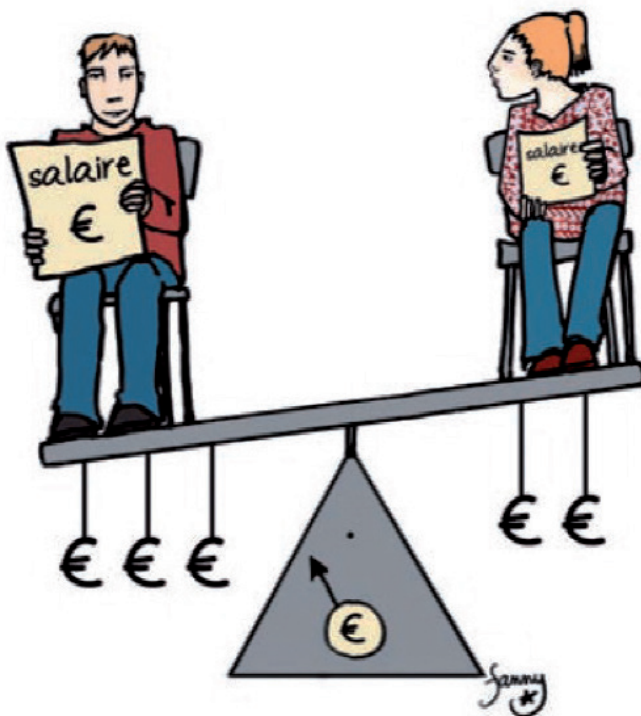
- **Assurer l'égalité de rémunération pour supprimer les écarts salariaux.** Ils atteignent 27 % entre les femmes et les hommes, et 48 % pour les retraites (régimes tous confondus), Les écarts de pensions de retraite sont de l'ordre de 20 % pour les générations nées dans les années 70. Les inégalités de retraites sont un condensé des inégalités de rémunération et de carrière. Il est nécessaire de remettre à plat les grilles de classifications pour garantir la reconnaissance salariale des métiers à prédominance féminine, permettre une réelle mixité des métiers, lutter contre les stéréotypes, garantir un déroulement de carrière identique à ceux des hommes, renforcer les sanctions envers les entreprises.
- **Lutter contre la précarité des salariées.** 80 % des emplois à temps partiels sont occupés par les femmes, 4.5 millions vivent sous le seuil de pauvreté. Le projet de loi sur l'égalité ne comporte aucune disposition de lutte contre la précarité au travail, au prétexte que le sujet aurait déjà été réglé par la loi dite de « sécurisation des parcours professionnels ». Pour la CGT, cette loi ne permettra pas de résorber la précarité, bien au contraire, elle l'accroît ! Il est donc indispensable d'aborder la question du temps partiel dans le cadre de l'égalité professionnelle et de prévoir des dispositions légales pour mettre fin au temps partiel subi.
- **Permettre l'accès aux postes à responsabilités.** Les femmes doivent pouvoir accéder à ces postes, ce qui passe notamment par l'encadrement du temps de travail des cadres et des forfaits jours, conformément à la jurisprudence européenne.
- **Reconnaître la pénibilité du travail des femmes.** La loi sur l'égalité doit permettre de modifier l'article du Code du travail pour faire apparaître clairement la dimension genrée des risques professionnels intégrant entre autre la maternité, les impacts différenciés du travail sur la santé des femmes et des hommes et pour prendre des mesures de prévention adéquates. Il y a un déni de la pénibilité du travail des femmes, avec des statistiques sexuées rarement produites et encore moins diffusées. La Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) observe que le nombre d'accidents du travail a diminué depuis dix ans, avec une diminution de - 21 % pour les hommes tandis que ceux des femmes ont augmenté de + 23,4 %, même s'ils ne représentent encore qu'un tiers du volume total. Comme les hommes, les femmes qui font des travaux pénibles inévitables doivent pouvoir bénéficier d'un départ anticipé avec une retraite entière et jouir ainsi d'une espérance de vie en bonne santé la plus longue possible.
- **Réformer le congé parental pour que la parentalité devienne partagée.** Ce dispositif doit être davantage partagé par les femmes et les hommes. Le faible attrait pour les hommes du congé parental s'explique par des raisons culturelles mais aussi financières. Pour que le congé parental soit pris à égalité de temps par les deux parents, il faut donc aussi qu'il soit mieux rémunéré et proportionnel au salaire.
- **Permettre une articulation vie familiale/ vie professionnelle.** Il est nécessaire de développer considérablement l'accueil des jeunes enfants, de rendre obligatoire la scolarisation dès 3 ans, et d'assurer des modes d'accueil pour les enfants en dehors des temps scolaires. Le gouvernement doit assurer le financement pour la mise en place du plan d'ouverture de nouvelles places en crèche annoncé récemment.
- Le partage des charges de famille et domestiques doit impérativement évoluer, car ce sont les femmes qui assurent encore en très grande majorité ces tâches (80 %).

de la CGT

Du côté des retraites

- **Défendre et améliorer notre système des retraites solidaire par répartition.** Les femmes comme les hommes doivent pouvoir partir à 60 ans à la retraite avec des pensions équivalentes à au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète. La décote qui défavorise d'abord les femmes doit être supprimée. C'est possible et la CGT fait des propositions pour assurer un financement pérenne du système des retraites : développer l'emploi, moduler les cotisations des employeurs en fonction de la valeur ajoutée des entreprises, soumettre à cotisation tous les profits financiers, soumettre à cotisation tous les éléments de rémunération complémentaires (stock-options, intéressement, primes, etc). Augmenter les salaires et le taux d'activité des femmes, réduire les inégalités professionnelles femmes-hommes c'est aussi augmenter les ressources du système des retraites.
- **Revaloriser les minima des pensions pour lutter contre la pauvreté des retraité-e-s.** Nous ne pouvons pas accepter qu'aujourd'hui en France, 700 000 femmes de plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Ce sont les femmes qui touchent le plus souvent le minimum contributif pour le secteur privé et le minimum garanti pour le Public. Aucune retraite ne doit être inférieure au Smic.
- **Prendre en compte les années de formation, d'apprentissage et de chômage dans les trimestres validés.** Ce dispositif qui s'appliquerait à tout-e-s est important pour les femmes majoritaires parmi les diplômé-e-s du supérieur.
- **Maintenir les salaires pendant les congés de maternité.**
- **Améliorer les droits familiaux.** Tant que les retraites des femmes seront inférieures à celles des hommes (résultat d'une politique de bas salaires, précarité, temps partiel, chômage, prise en charge de la famille...), les droits familiaux, doivent être améliorés pour permettre un réel rattrapage des retraites des femmes.

Une simulation de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (régime de base du privé), montre que si les salaires des femmes étaient portés au niveau de ceux des hommes, ce rattrapage générerait davantage de ressources (cotisations sociales) que de dépenses (versement des pensions) sur la période allant de 2012 à 2050 (18,5 milliards contre 13 milliards à l'horizon 2050).



La CGT en Action

L'égalité est un enjeu majeur de société : exigeons du gouvernement des mesures pour que disparaissent les inégalités femmes-hommes.

Le débat parlementaire sur la loi relative à l'égalité va commencer à l'automne. Or, ce projet comporte trop peu de mesures pour l'égalité professionnelle et salariale. Il est donc urgent d'interpeller les parlementaires pour intégrer l'égalité professionnelle dans la loi. Les « concertations » sur les retraites se sont tenues au mois de juillet pour une proposition de loi fin septembre.

Ces rencontres n'ont pas donné lieu à de véritables échanges.

Seuls points clairement posés par le gouvernement : « un nouvel allongement de la durée et la désindexation des pensions et des salaires portés au compte ne seraient pas discutables ».

De fait, le bénéfice d'éventuelles mesures concernant l'égalité femmes-hommes seraient bien loin de compenser les dommages provoqués par ces mesures.

Il est donc urgent de rencontrer les militant-e-s de la CGT pour débattre des propositions sur les retraites et se préparer à une mobilisation d'ampleur le 10 septembre 2013.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**